



04 77 48 77 48  
www.saint-etienne.fr

# AIDE INDIVIDUELLE À LA CRÉATION 2018

## Dispositif annuel de soutien aux projets

### PRÉSENTATION

Conformément à son plan de mandat, la Ville de Saint-Étienne entend soutenir l'émergence mais aussi le rayonnement des équipes artistiques de son territoire. Dans ce cadre, elle souhaite renforcer le soutien apporté au secteur des arts plastiques et visuels en créant, à l'instar du dispositif Crescendo dans le domaine de la musique, une aide individuelle en direction des artistes plasticiens et visuels.

Ce nouveau dispositif constitue un outil structurant visant à consolider et développer l'épanouissement de la carrière professionnelle des artistes travaillant sur son territoire et à renforcer le positionnement de Saint-Étienne en tant que ville créative accompagnant la vitalité des acteurs qui œuvrent à la production artistique et intellectuelle.

S'adressant aux artistes émergents comme aux artistes confirmés, l'aide individuelle à la création a vocation à soutenir les artistes dans le cadre de la réalisation d'un projet personnel ou spécifique visant à accroître leur visibilité et à accompagner, à une période charnière, le développement de leur carrière professionnelle.

### NATURE DES PROJETS SOUTENUS

Production dans la perspective d'une diffusion, projet d'édition, travail de recherche.

*NB : L'aide individuelle à la création vise à soutenir des projets dont la réalisation est garantie à la date du dépôt des dossiers (engagement du programmeur dans le cas d'une exposition par exemple).*

### RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Peuvent se porter candidats les artistes en activité justifiant d'un statut professionnel et résidant ou travaillant de manière régulière sur le territoire de la Ville de Saint-Étienne.

## DÉPÔT DES DOSSIERS

Les artistes doivent envoyer leur candidature par mail exclusivement.  
Leur dossier doit impérativement comprendre :

- le formulaire d'inscription dûment complété,
- les pièces détaillées dans le formulaire de candidature.

Les candidatures seront examinées au regard des critères suivants :

- intérêt du projet pour le développement de la carrière de l'artiste,
- caractère créatif et innovant du projet,
- pour les artistes confirmés : stabilité et constance du travail artistique sur le long terme, participation à des expositions à l'échelle locales et hors territoire.

## DATE LIMITE DES CANDIDATURES

Les dossiers sont à retourner impérativement avant le **vendredi 20 juillet 2018** par mail à **sophie.thierry@saint-etienne.fr**

Les dossiers incomplets ou envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.



04 77 48 77 48  
www.saint-etienne.fr

# FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Nom.....

Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse postale.....

.....

.....

Mail.....

Téléphone.....

Site internet.....

## PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- une copie d'attestation SIRET assortie, le cas échéant, d'une attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des Artistes ou à l'Agessa,
- un CV à jour,
- une note d'intention artistique présentant la démarche et motivant la demande et son intérêt pour le développement de la carrière de l'artiste,
- un porte-folio,
- le budget équilibré du projet faisant apparaître l'ensemble des recettes et dépenses,  
*NB : le montant des aides publiques (aide individuelle à la création comprise) ne peut dépasser 50% du budget global.*
- un justificatif de réalisation du projet (confirmation de programmation, lettre d'engagement d'un éditeur etc...),
- le cas échéant, le lien vers le site internet de l'artiste.

Dossier à retourner impérativement avant **jeudi 13 juillet 2017**  
par mail à : [sophie.thierry@saint-etienne.fr](mailto:sophie.thierry@saint-etienne.fr)

Les dossiers incomplets ou envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.